

26.1.1944.

B. 55.48.05.

Secours suisse à l'Europe.Entretien avec M. Speiser, Berne, le 26 janvier 1944.

Conformément aux instructions reçues, je prends contact avec M. Speiser. Je ne lui dissimule pas le grand intérêt qu'offrent, à mon avis, les idées énoncées dans sa lettre au Conseil fédéral du 12 décembre dernier.

Ainsi que je puis m'en rendre compte, M. Speiser a fait siennes la plupart des remarques du Chef du Département politique fédéral.

Nous constatons ensemble que, en Suisse tout au moins, le CICR ne devrait pas être mêlé à l'action envisagée, le caractère national de cette dernière ne pouvant pas souffrir d'exception.

Nous constatons également que la Croix-Rouge suisse, dont le concours s'impose, n'est pas équipée pour faire face à une tâche de cette nature. Il faudrait donc, ou renforcer les organes directeurs et administratifs de la Croix-Rouge suisse, ou créer une organisation ad hoc au sein de laquelle une représentation convenable lui serait assurée. Le deuxième terme de l'alternative, qui offre bien des avantages, présentera certaines difficultés, lorsqu'il s'agira de doser la composition, sinon de la "Geschäftsführung", du moins de l'organe de façade. M. Speiser, qui n'aura pas le temps de s'occuper de la réalisation, pense que les différentes tendances politiques devront être représentées. Selon M. Speiser, l'affaire doit être lancée par le Conseil fédéral, qui en assumerait le patronage. *)

Lorsque nous en venons aux régions à secourir,

./.

*) Cette idée me semble juste. Il me paraît même souhaitable que, au moyen d'une représentation effective (et non purement décorative comme au sein de la Croix-Rouge suisse), le Gouvernement, dont la responsabilité politique sera engagée, garde la haute main et s'assure un droit de regard jusque dans les tâches d'exécution.



- 2 -

M. Steiger se révèle assez hésitant. Il pense, au fond, surtout à l'Italie, dont la population aura particulièrement souffert. Il doute que l'opinion suisse accueille avec sympathie l'idée d'aider les Allemands, même s'il ne s'agit que des régions limitrophes. Ce ne serait pas le cas pour la Grèce, sans doute, mais ce pays est assez éloigné de nos frontières et se prête donc mal à la formule du "Secours-éclair".

M. Speiser considère que le problème est urgent ; il craint (je partage son avis) que des initiatives plus ou moins heureuses ne surgissent d'un jour à l'autre et ne coupent les effets qui doivent être réservés au Conseil fédéral, sans parler de nombre d'autres inconvénients. Il suffit d'imaginer ce que pourrait être un projet lancé par M. Duttweiler !

En ce qui concerne l'exécution, je rends M. Speiser attentif au fait que, vraisemblablement, il n'y aura pas de solution de continuité entre la cessation des hostilités et l'occupation militaire. Tant qu'on se bat, le Blocus paralyse l'exportation de nos propres produits. Sous (la rigueur) de l'occupation, ce seront les armées qui apporteront les premiers secours ou qui prétendront les apporter. On voit difficilement comment les militaires accorderaient à la Suisse ce qu'ils refusent à l'UNRRA. C'est pourquoi j'é mets l'avis que notre formule devrait être très souples. Il arrive trop souvent que des secours en nature ou en espèces ne peuvent, le moment venu, être consacrés au but spécifié lors de la collecte ou de la souscription. Une entreprise de l'envergure du projet Speiser ne peut être exposée à ce risque.

Pour terminer, M. Speiser me fournit deux indications intéressantes : d'une part M. le Conseiller fédéral Kobelt lui a dit qu'on serait enchanté de trouver, dans le cadre de son projet, une solution avantageuse pour la liquidation de stocks

- 3 -

de l'armée suisse. D'autre part, M. Feiset a donné l'assurance que, pour ce qui est de la branche alimentaire, le projet est réalisable, dans les conditions actuelles de notre ravitaillement.

Je précise bien que, mon rôle étant purement consultatif, je n'ai pas à me prononcer et encore moins à agir, ajoutant que je ne manquerai pas de reprendre contact avec M. Speiser lorsque j'aurai reçu des instructions.

sig. Haller

26.1.1944.